

ARRÊTÉ

AUTORISANT LE STATIONNEMENT SUR LA CONTRE-ALLÉE DE LA PISTE CYCLABLE BOULEVARD ANDRÉ BRÉMONT LE SAMEDI 12 AVRIL 2025

Le Maire de Saint-Leu-la-Forêt,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2 et L 2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du maire,
Vu le code de la route, notamment les articles R 411-29, R. 411-30 et R. 417-10 et R. 417-12,
Vu l'arrêté municipal 2024-31 en date du 08 avril 2024 portant délégation de fonctions au neuvième adjoint au maire,
Vu la demande du Club d'éducation canine de Saint-Leu-la-Forêt en date du 19 février 2025,
Vu l'intérêt général,

ARRÊTE

Article 1 : Les participants à la manifestation canine organisée le samedi 12 avril 2025, seront autorisés exceptionnellement à stationner leur véhicule aux abords du club, sur la contre-allée située le long de la piste cyclable boulevard André Brémont.

Toutefois en aucun cas le stationnement de ces véhicules ne devra être une entrave à la sécurité des piétons. A cet effet, il est demandé aux membres du Club d'éducation canine de réglementer le stationnement.

Article 2 : Tout stationnement et toute circulation dans le périmètre de la manifestation seront considérés comme gênants. Il sera fait application des amendes et contraventions telles que prévues aux articles R. 417-9, R. 417-10 et R. 417-12 du code de la Route.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par la personne à qui l'acte fait grief, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il est exécutoire devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise.

Article 4 : Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le chef de centre du corps des sapeurs-pompiers de Taverny.
- M. le commissaire divisionnaire de la police d'Ermont,
- M. le chef de poste de police municipale de Saint-Leu-la-Forêt,
- M. Langlois William (président du CEC) – 93 chemin de la Motte Samson – 91120 Palaiseau

chacun en ce qui le concerne étant chargé de l'exécution de celui-ci.

Fait à Saint-Leu-la-Forêt, le 20 février 2025,

Pour le maire,
L'adjointe déléguée



Monique Baquin



VILLE
IMPÉRIALE